



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

N° Spécial

27 Novembre 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIHL du 27 Novembre 2019

SOMMAIRE

| Arrêté | Date | DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT | Page |
|---|-------------|--|-------------|
| DRIHL/ UDHL92/ SHAL N° 2019-83 | 18.11.2019 | Arrêté préfectoral portant nomination des membres de la commission de médiation du département des Hauts-de-Seine. | 3 |

DIRECTIONS REGIONALES ET INTERDEPARTEMENTALES
DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET
DU LOGEMENT

Arrêté préfectoral DRIHL/UDHL92/SHAL n° 2019-83 du 18 novembre 2019 portant nomination des membres de la commission de médiation du département des Hauts-de-Seine.

**LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale ;

VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ;

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

VU le décret n° 2007-1677 du 28 novembre 2007 relatif à l'attribution des logements locatifs sociaux, au droit au logement opposable et modifiant le code de la construction et de l'habitation ;

VU le décret 2010-398 du 22 avril 2010 relatif au droit au logement opposable et notamment l'article R. 441-13 permettant de désigner plusieurs suppléants pour les commissions de médiation ;

VU le décret 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements de l'Île-de-France ;

VU le décret 2014-116 du 11 février 2014 relatif au droit au logement opposable ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

VU le décret du 2017-834 du 5 mai 2017 portant diverses dispositions modifiant le code de la construction et de l'habitation en matière de demande et d'attribution de logement social, en particulier son article 22 ;

VU l'arrêté du 20 décembre 2007 portant création de la Commission Départementale de Médiation des Hauts-de-Seine, renouvelée par arrêtés des 07 janvier 2011, 04 juillet 2014 et 26 octobre 2017 ;

SUR proposition du secrétaire général et de la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTE

Article 1 : La commission de médiation prévue à l'article L.441-2-3 du code de la construction et de l'habitation est composée comme suit :

MEMBRES A VOIX DÉLIBÉRATIVE

I - Un collège composé de :

Trois représentants des services déconcentrés de l'État dans le département :

Titulaire : Madame Virginie GUERIN-ROBINET, Sous-préfète chargée de mission pour la politique de la ville pour le département des Hauts-de-Seine ;

- 1^{er} suppléant : Madame Virginie AIT ABDELKADER, Adjointe au sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville et chef du bureau des expulsions locatives, préfecture des Hauts-de-Seine,
- 2^{ème} suppléant : Monsieur Romain GAGGINI, Chef de Bureau des expulsions locatives arrondissement de Nanterre, préfecture des Hauts-de-Seine,
- 3^{ème} suppléant : Monsieur Philippe COUTY, chargé du Contentieux locatif, préfecture des Hauts-de-Seine.

Titulaire : Madame Psylvia DEWAS, Directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France ;

- 1^{er} suppléant : Madame Clémence MOREL, Chef du service habitat et rénovation urbaine de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine,
- 2^{ème} suppléant : Monsieur Gautier LLEXA, Chef du bureau de l'observatoire et des politiques locales de l'habitat de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine,
- 3^{ème} suppléant : Madame Mélanie JEAN-MARIE FLORE, chargée de mission au bureau de l'observatoire et des politiques locales de l'habitat de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine.

Titulaire : Monsieur Asiffe AHAMEDALLY, Chef du service de l'hébergement et de l'accès au logement de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine ;

- 1^{er} suppléant : Monsieur Moufid RMIKI, Chef du bureau PDALPD-DALO de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine,

- 2^{ème} suppléant : Madame Nadine HERVOIS, Adjointe au Chef du bureau PDALPD-DALO de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine,
- 3^{ème} suppléant : Monsieur Joël BOGETTO, Chef du bureau des rapports locatifs et de la prévention des expulsions de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine.

II - Un collège composé de :

Trois représentants du département, des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés au vingtième alinéa de l'article L. 441-1, des établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris et des communes :

1) Un représentant du département désigné par le Président du Conseil Départemental

Titulaire : Monsieur Rémi MUZEAU, Conseiller départemental des Hauts-de-Seine ;

- 1^{er} suppléant : Madame Camille BEDIN, Conseillère départementale des Hauts-de-Seine,
- 2^{ème} suppléant : Monsieur Vincent FRANCHI, Conseiller départemental des Hauts-de-Seine.

2) Deux représentants des communes désignés par l'association des maires des Hauts-de-Seine :

Titulaire : Madame Colette HUARD, Adjointe au Maire de Clamart ;

- 1^{er} suppléant : Madame Yvonne PERICHON, Adjointe au Maire de Colombes, vice-présidente de la commission,
- 2^{ème} suppléant : Madame Marie-Jeanne COLOMBO, Adjointe au Maire de Clichy-la-Garenne,
- 3^{ème} suppléant : Monsieur Frédéric TOUADI, Adjoint au Maire du Plessis-Robinson,

Titulaire : Madame Anne-Christine JAUFFRET, Adjointe au Maire de Bois-Colombes ;

- 1^{er} suppléant : Monsieur Loïc DEGNY, Adjoint au Maire de Suresnes,
- 2^{ème} suppléant : Monsieur Patrice FERLICOT, Adjoint au Maire de Meudon.

III – Un collège composé de :

1) Un représentant des organismes d'habitations à loyer modéré ou des sociétés d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux :

Titulaire : Monsieur Damien VANOVERSCHELDE, Directeur Général de l'office public de l'habitat d'Hauts-de-Seine Habitat ;

- 1^{er} suppléant : Madame Anne-Marie DUPIRE, Directrice du logement d'Hauts-de-Seine Habitat,

- 2^{ème} suppléant : Madame Hélène NOËL, chargée d'accompagnement social du groupe Immobilière 3F,
- 3^{ème} suppléant : Madame Brigitte VANDEZANDE, responsable des conseillères sociales à la direction territoriale des Hauts-de-Seine de France Habitation,
- 4^{ème} suppléant : Monsieur Christian VASSE, Directeur du Service Suivi Social et Contentieux de l'Office municipal d'HLM de Nanterre,
- 5^{ème} suppléant : Madame Lydia LANFRANCONI – Responsable adjointe du Service Suivi social et Contentieux de l'Office municipal d'HLM de Nanterre,
- 6^{ème} suppléant : Madame Christelle BERAIL – Directrice de la Gestion Locative de l'Office municipal d'HLM de Nanterre,
- 7^{ème} suppléant : Madame Douda KERMA, Responsable du service Cohésion Sociale de l'Office public de l'Habitat de Gennevilliers.

2) Un représentant des organismes intervenant pour le logement des personnes défavorisées dans le parc privé et agréés au titre des activités de maîtrise d'ouvrage mentionnées à l'article L. 365-2 du C.C.H ou des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale mentionnées à l'article L. 365-4 du C.C.H :

Titulaire : Madame Anne-Catherine MISS, Directrice de l'association Inser'toit ;

- suppléant : Monsieur Pierre OBERTO, référent du groupe Solidarités Nouvelles pour le Logement 92

3) Un représentant des organismes chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale :

Titulaire : Mme Virginie MIECRET, chef de service de l'association perspective au sein du groupement de coopération sociale et médico-social la Canopée,

- 1^{er} suppléant : Mme Emmanuelle HUTHWOHL, Directrice du centre d'hébergement et de réinsertion sociale de l'Amirale Major Georgette Gogibus, de la Fondation de l'Armée du Salut,
- 2^{ème} suppléant : Mme Mathilde SACHET, cheffe de service du centre d'hébergement et de réinsertion sociale de l'Amirale Major Georgette Gogibus, de la Fondation de l'Armée du Salut.

IV – Un collège composé de :

1) Un représentant d'une association de locataires affiliée à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation mentionnée à l'article 41 de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 :

Titulaire : Monsieur Michel FRECHET, Président de la Confédération Générale du Logement des Hauts-de-Seine ;

- 1^{er} suppléant : Madame Beverly LANGLOIS, membre de la Confédération Générale du Logement des Hauts-de-Seine,

- 2^{ème} suppléant : Monsieur Arnaud VATTEMENT, membre de la Confédération Générale du Logement des Hauts-de-Seine,
- 3^{ème} suppléant : Monsieur Alain RIQUELME, membre de la Confédération Générale du Logement des Hauts-de-Seine.

2) Deux représentants des associations et organisations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

Titulaire : Madame Géraldine HOLTZAPPEL, Cheffe de service du centre provisoire d'hébergement de COALLIA, Antenne Sud ;

- 1^{er} suppléant : Madame Françoise GOETZ, Directrice CHRS et CPH Cité Escale Sainte Monique,
- 2^{ème} suppléant : Madame Sandie LE MAGUER, Responsable Intermédiation Locative et Accompagnement Social 78-92 de FREHA.

Titulaire : Madame Alix DUVIVIER, travailleur social à SOLIHA Paris, Hauts-de-Seine, Val d'Oise

V – Un collège composé de :

1) Deux représentants des associations de défense des personnes en situation d'exclusion

Titulaire : Monsieur François DOUDON, bénévole à la Croix-Rouge française, Délégation Territoriale des Hauts-de-Seine ;

- 1^{er} suppléant : Monsieur Antoine CREPY, bénévole à la Croix-Rouge française, Délégation Territoriale des Hauts-de-Seine.

Titulaire : Madame Bénédicte ROBIC, bénévole du Secours catholique des Hauts-de-Seine ;

- 1^{er} suppléant : Monsieur Gérard HOLTZINGER, bénévole du Secours catholique des Hauts-de-Seine ,
- 2^{ème} suppléant : Madame Claude VIGNEAU, bénévole du Secours catholique des Hauts-de-Seine.

2) Un représentant désigné par les instances de concertation mentionnées à l'article L 115-2-1 du code de l'action sociale et des familles désigné par le conseil régional des personnes accueillies ou accompagnées

Titulaire : Monsieur Khalid ALAOUI, délégué du Conseil Régional des Personnes Accueillies/Accompagnées d'Ile-de-France

suppléant : Monsieur DJEMBA SENOU Judicael

VI – Une personne qualifiée qui assure la présidence et qui dispose d'une voix prépondérante en cas de partage égal des voix :

Monsieur Jean-Pierre MORIN, conseiller municipal délégué de Rueil-Malmaison

MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE

Un représentant de la personne morale gérant le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) dans le département :

Titulaire : Madame Odile MANSARD, directrice des pôles insertion et logement du SIAO 92 ;

- 1^{er} suppléant : Madame Corine SALOMON
- 2^{ème} suppléant : Monsieur Louis-Philippe MARTINS
- 3^{ème} suppléant : Madame Sophie CANGARDEL

Article 2 : un Vice-président est élu parmi les membres de la Commission. Il exerce les attributions du Président en l'absence de ce dernier.

Article 3 : En cas d'absence simultanée du Président et du Vice-président lors d'une séance, une élection aura lieu en début de séance pour désigner un président de séance.

Article 4 : Un règlement intérieur adopté le 29 novembre 2017 par les membres de la commission de médiation fixe les conditions de fonctionnement de la Commission.

Article 5 : Le secrétariat de la commission de médiation est assuré par la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement des Hauts-de-Seine.

Article 6 : La durée du mandat des membres de la commission de médiation est fixée à trois ans renouvelable deux fois. Les membres titulaires ou suppléants démissionnaires ou décédés sont remplacés pour la durée du mandat restant à courir.

Article 7 : L'arrêté DRIHL/UDHL92/SHAL n°2019-58 du 11 juillet 2019, portant nomination des membres de la commission de médiation du département des Hauts-de-Seine, est abrogé.

Article 8 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, directrice de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine et notifié au président de la commission de médiation ainsi qu'aux membres de cette Commission.

Nanterre, le 18 novembre 2019

Le préfet des Hauts-de-Seine

Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>